



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DU PLESSIS-PATE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Patrick Reteau à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam

Absents : Pascal Gouzènes, Claude Bourges, Roger Baku Maduda, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

---

### DELIBERATION N° 18/2025

#### APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DE L'ESPACE MICHEL BERGER ET DES CONTRATS DE LOCATION ET DE PRET DE MATERIELS PAR LA VILLE

**Rapporteur : Hélène MERIENNE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°056 du 20 juin 2022, portant approbation du règlement intérieur de l'espace Michel Berger,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur et le contrat de location de la salle municipale,

Considérant la nécessité de clarifier les modalités du prêt de matériels par la ville aux particuliers et aux associations,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

ABROGE sa délibération n°056 du 20 juin 2022, relative au règlement intérieur de l'espace Michel Berger.

APPROUVE le contrat type de location, comportant règlement intérieur de l'espace Michel Berger, ci-annexé.

APPROUVE le contrat type de prêt de matériels aux particuliers et aux associations, ci-annexé.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ayant reçu délégation à signer les contrats de location et de prêts aux associations et particuliers.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

\*\*\*

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANTON

